

Munyeshuli Josué
Commune TAMBWE
B.P 12 Ruhango

Ruhango, le 09 Mai 1984

10 FEV. 1989

FACTURE N° U1/84

Le gouvernement de la République rwandaise, Présidence de la République, service Central de renseignements, doit à Monsieur Munyeshuli Josué, la somme de sept milles dix_huit francs rwandais (7.018 FRW) pour avoir transporté Monsieur UWAYEZU Jean, Responsable du SRS Ruhango de Ruhango à Birambo en date du 08 Mai 1984 à bord de son véhicule Datsun 160J AB46.17 suivant les détails ci-après:

Date	Puissance du véhicule	Déplacement Ruhango-Birambo	TAUX	Somme à Payer
Le 08 Mai 1984	9 Chevaux	121 KM	58FRWS/KM	7.018 FRWS

O.P. 660 du 13-4-89

Certifié sincère et conforme et arrêté à la somme de sept milles dix-huit francs rwandais (7.018 FRWS).

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES

Kigali, le 27 JAN. 1989

Pour le transport

Responsable du SRS
Uwayezu Jean.

NZARAMBA Anastace
Chef du Personnel et Gestion

Vu pour vérification et ratification
et imputation à l'article 13100150302
Inscrit sous poste no 2 du 19/1/1989
Egali, le 19/1/1989

Le Gestionnaire des Crédits
NSANGIMANA Félicien

Visa du Secrétaire Général du S.C.R. 212189

NZARAMBA Anastace
Chef du Personnel et Gestion

Munyeshuli Josué
Commune TAMBWE
B.P 12 Ruhango

Ruhango, le 09 Mai 1984

FACTURE N° 01/84

Le gouvernement de la République rwandaise, Présidence de la République, service Central de renseignements, doit à Monsieur Munyeshuli Josué, la somme de sept milles dix_huit francs rwandais (7.018 FRW) Pour avoir transporté Monsieur UWAYEZU Jean, Responsable du SRS Ruhango de Ruhango à Birambo en date du 08 Mai 1984 à bord de son véhicule Datsun 160J AB46.17 suivant les détails ci-après:

Date	Puissance du véhicule	Déplacement Ruhango-Birambo'	TAUX	Somme à Payer
Le 08 Mai 1984	9 Chevaux	121 KM	58FRWS/KM'	7.018 FRWS

Certifié sincère et conforme et arrêté à la somme de sept milles dix-huit francs rwandais (7.018 FRWS).

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 27 JAN. 1989

Pour le transport

Responsable du SRS Ruhango
Uwayezu Jean.

NZARAMBA Anastace
Chef du Personnel et Gestion

Vu pour vérification des factures

et des pertes à l'arrivé

inscrites au compte

1900150302
2 19 1 89
19 1 89

Pour le transporteur

Munyeshuli Josué

MSENGIMANA Félicien

Visa du Secrétaire Général du S.C.R.

NZARAMBA Anastace
Chef du Personnel et Gestion

Munyeshuli Josué
Commune Tambwe
B.P.12 Ruhango.

Ruhango, le 09 Mai 1984

FACTURE No 01/84.

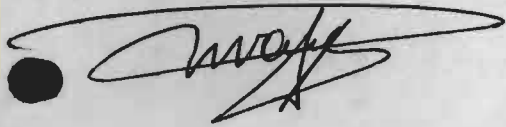
Le gouvernement de la république rwandaise, présidence de la république, service central de renseignements, doit à Monsieur Munyeshuli Josué la somme de neuf mille huit cents soixante francs rwandais (9860 Frws) pour avoir transporté Monsieur Uwayezu Jean, responsable du SRS Ruhango, de Ruhango à Birambo en date du 08 Mai 1984 à bord de son véhicule Datsun 160J AB46.17 suivant les détails ci-après:

Date	Puissance du véhicule	Déplacement Ruhango-Birambo	Taux	Somme à payer
le 08 Mai 84	9 chevaux	170 Km 121 Km	58 Frws/KM	9860 Frws 7.018 Frw

Certifié sincère et conforme et arrêté à la somme de neuf mille huit cents soixante francs rwandais (9860 Frws).

Pour le transport:

Responsable du SRS Ruhango
Uwayezu Jean.



Pour le transporteur:

Munyeshuli Josué



Visa du Secrétaire Général du S.C.R.

NZARAMBA Anastase
Chef du Personnel et Gestion



Munyeshuli Josué
Commune Tambwe
B.P.12 Ruhango.

Ruhango, le 09 Mai 1984

FACTURE No 01/84.

Le gouvernement de la république rwandaise, présidence de la république, service central de renseignements, doit à Monsieur Munyeshuli Josué la somme de neuf mille huit cents soixante francs rwandais (9860 Frws) pour avoir transporté Monsieur Uwayezu Jean, responsable du SRS Ruhango, de Ruhango à Birambo en date du 08 Mai 1984 à bord de son véhicule Datsun 160J AB46.17 suivant les détails ci-après:

Date	Puissance du véhicule	Déplacement Ruhango-Birambo	Taux	Somme à payer
le 08 Mai 84	9 chevaux	170 KM	58 Frws/KM	9860 Frws

Certifié sincère et conforme et arrêté à la somme de neuf mille huit cents soixante francs rwandais (9860 Frws).

Pour le transport:

Responsable du SRS Ruhango
Uwayezu Jean.

Pour le transporteur:

Munyeshuli Josué

Visa du Secrétaire Général du S.C.R.

Munyeshuli Josué
Commune Tsubwe
R.P. 12 Ruhango.

Ruhango, le 09 Mai 1984

FACTURE No 01/84.

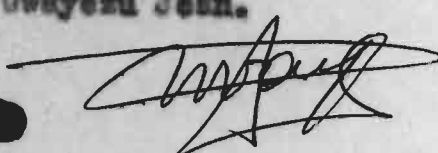
Le gouvernement de la république rwandaise, présidence de la république, service central de renseignements, doit à Monsieur Munyeshuli Josué la somme de neuf mille huit cents soixante francs rwandais (9860Frws) pour avoir transporté Monsieur Uwayezu Jean, responsable du SRS Ruhango, de Ruhango à Birambo en date du 08 Mai 1984 à bord de son véhicule Datsun 160J AB46.17 suivant les détails ci-après:

Date	Puissance du véhicule	Déplacement Ruhango-Birambo	Taux	Montant à payer
le 08 Mai 84	9chevaux	170KM	58Frws/KM	9860Frws

Certifié sincère et conforme et arrêté à la somme de neuf mille huit cents soixante francs rwandais (9860Frws).

Pour le transport:

Responsable du SRS Ruhango
Uwayezu Jean.



Pour le transporteur:

Munyeshuli Josué



Visa du Secrétaire Général du S.C.R.

Munyeshuli Josué
Commune Tsubwe
R.P. 12 Ruhango.

Ruhango, le 09 Mai 1984.

FACTURE No 01/84.

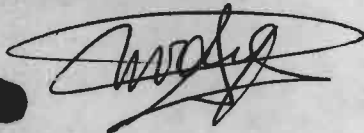
Le gouvernement de la république rwandaise, présidence de la république, service central de renseignements, doit à Monsieur Munyeshuli Josué la somme de neuf mille huit cents soixante francs rwandais (9860 Frws) pour avoir transporté Monsieur Uwayezu Jean, responsable du SRS Ruhango, de Ruhango à Birambo en date du 08 Mai 1984 à bord de son véhicule Datsun 160J AB46.17 suivant les détails ci-après:

Date	Puissance du véhicule	Déplacement Ruhango-Birambo	Taux	Montant à payer
le 08 Mai 84	9 chevaux	170 KM	58 Frws/KM	9860 Frws

Certifié sincère et conforme et arrêté à la somme de neuf mille huit cents soixante francs rwandais (9860 Frws).


Pour le transport:

Responsable du SRS Ruhango
Uwayezu Jean.



Pour le transporteur:

Munyeshuli Josué



Visa du Secrétaire Général du S.C.R.

REQUISITOIRE

Le transporteur... M. um. yashuri Josué.....
RESIDENT A... Ruhango Préfecture de... Bitarama
est prié de transporter Monsieur (s)... M. um. yashuri Josué.....

.....
..... Responsable..... (1)
..... M. S. S. Ruhango
.....

Motif de voyage... Raisons de service.....
se rendant de... Ruhango..... à... Birambo (aller-retour) (2)

Distance de... 170..... Km à... 58..fr, le km soit. 9860frs
Arrêté à la somme de... Neuf mille huit cents soixante francs. (3)

Fait à... Bitarama... le... 08/05... 1984

- Le gestionnaire des crédits
- Le sous gestionnaire des crédits
- Le comptable de Préfecture

Rwagashere J



(1) qualification du fonctionnaire ou de l'Agent
(2) Préciser l'endroit de départ et d'arrivée-ne pas omettre de mentionner entre parenthèse: aller-aller-retour
(3) Montant en toutes lettres
(4) Biffer la mention inutile

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 27 JAN. 1989

ORDRE

NOM... *U. W. Aye. ye. Jean*.....
FONCTION... *Responsable du S.S. Rechaux*
EST AUTORISE D'ALLER A... *Birambo (Kibuye)*
MOTIF DE DEPLACEMENT... *Service*.....
.....
DATE DE DEPART... *le 08 Mai 1984*.....
DUREE DE MISSION... *une journée*.....

FAIT A KIBUYE LE *08 Mai 1984*

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

VISA DE L'AUTORITE

KAYINAMURA Félicien

OU L'AGENT S'EST RENDU

ARRIVEE *08/05/84*

à... *Birambo*

DEPART, I.E. *8/05/84*

